

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2413

2 octobre 2008

SOMMAIRE

Aliena S.à.r.l.	115816	Karal S.A.	115818
Archibureau Pawlowski s.à r.l.	115821	Lithonia Holding S.A.	115823
Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels	115824	Logistics XXI S.à r.l.	115809
Balholm Investments S.A., SPF	115778	LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial	115817
Callaway Invest S.A.	115816	Lumino S.A.	115822
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie	115821	Makkie Holding S.à.r.l.	115817
Champrosay Holding S.A.	115817	Marx S.à r.l.	115778
Chauffage & Sanitaire Heinen Steve S.à r.l.	115821	Marx S.à r.l.	115816
Comcell Management S.A.	115819	Montelux Travel S.à r.l.	115816
Consol S.A.	115809	NC 2 I S.A.	115824
EM Promotions, S.à r.l.	115824	Oasi International S.A.	115779
EPI Prime Frankfurt SP S.à r.l.	115806	Polerna S.A.	115822
European Services and Equipment S.à r.l.	115824	SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A.	115820
Ferin Luxembourg	115823	Shawsa S.A.	115823
Gaillon S.C.A.	115795	Texicom S.A.	115819
Galile Real Estate S.A.	115820	Tzwee S.à r.l.	115821
Hesco Sàrl	115779	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	115820
HMP Beratungsgesellschaft für Telekommunikations- und Sicherheitssysteme GmbH	115822	Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A.	115786
Hopper International S.A. Holding	115822	United Investissements S.A.	115818
Icopal Equity S.à r.l.	115778	United Investissements S.A.	115818
Icopal Holdings S.à r.l.	115779	United Investissements S.A.	115818
Immofin Lux S.A.	115823	United Investissements S.A.	115819
International Marketing Investment Group S.A.	115809	United Investissements S.A.	115819
		WWTE Travel S.à r.l.	115780
		Yolito Holding S.A.	115786

Balholm Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120257/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Icopal Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 131.122.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120258/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Marx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 22, rue John Grün.
R.C.S. Luxembourg B 39.209.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008120888/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06988. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Icopal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 131.124.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120259/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Oasi International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.006.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 19 juin 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008, relation LAC/2008/30293, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de Fiducenter SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008120542/211/22.

(080139795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Hesco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 82.037.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 septembre 2008, numéro 2008/1872 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 8 septembre 2008, relation: CAP/2008/2795 de la société à responsabilité limitée "HESCO SARL.", avec siège social à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 82 037, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1086 du 29 novembre 2001, ce qui suit:

- les seuls associés ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 5 septembre 2008.

- la société n'a plus d'activités.
- les seuls associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée, sous réserve des actifs immobiliers et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

Bascharage, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2008120541/236/25.

(080139772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

WWTE Travel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 141.564.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the first day of August.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Expedia US, Inc., a domestic corporation incorporated and existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 1000 East William Street, Suite 204, Carson City, Nevada 89701 U.S.A., having the Corporation Registration Number with the Nevada Secretary of State's office C1809-2004,

here represented by Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Bellevue, Washington, USA, on 17 July 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "WWTE Travel S.à r.l".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner-collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The Company may distribute interim dividends, in accordance with the provisions of the Law.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The appearer Expedia US, Inc., prenamed, declares to subscribe all the shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Decisions of the sole partner

The above named party, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).
2. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Burke Fremont Norton, Executive Vice President, General Counsel and Secretary of Expedia, Inc., born in Salt Lake City, Utah, USA, on 30 December 1966, residing professionally at 3150 - 139th Avenue SE Bellevue Washington 98005 USA;

- Mr Michael Bruce Adler, Executive Vice President and Chief Financial Officer of Expedia, Inc., born in Danville, Pennsylvania, USA, on 17 September 1963, residing professionally at 3150 - 139th Avenue SE Bellevue Washington 98005 USA;

- Mr Harvey Smalheiser, Senior Vice President of Expedia, Inc., born in New York, USA, on 6 January 1942, residing professionally at 3150 - 139th Avenue SE Bellevue Washington 98005 USA;

- Mr Stuart Schuyler Haas, Senior Vice President and Treasurer of Expedia, Inc., born in Plainfield, New Jersey, USA, on 18 June 1967, residing professionally at 3150 - 139th Avenue SE Bellevue Washington 98005 USA; and

- Mr Alex N.J. van Zeeland, director, born in s' Gravenhage, The Netherlands, on 16 October 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Experia US, Inc., une société constituée et existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 East William Street, Suite 204, Carson City, Nevada 89701 U.S.A., immatriculée auprès du Nevada Secretary of State's office avec le Corporation Registration number C1809-2004,

ici représentée par Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bellevue, Washington, Etats-Unis d'Amérique, le 17 juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "WWTE Travel S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social-parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La comparante Expedia US, Inc, préqualifiée, déclare souscrire toutes les parts sociales.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg);
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Burke Fremont Norton, Executive Vice President, General Counsel et Secretary de Expedia, Inc., né le 30 décembre 1966 à Salt Lake City, Utah, USA, demeurant professionnellement au 3150 - 139th Avenue SE Bellevue Washington 98005 USA;

- Monsieur Michael Bruce Adler, Executive Vice President et Chief Financial Officer de Expedia, Inc., né le 17 septembre 1963 à Danville, Pennsylvanie, USA, demeurant professionnellement au 3150 - 139th Avenue SE Bellevue Washington 98005 USA;

- Monsieur Harvey Smalheiser, Senior Vice President de Expedia, Inc., né le 6 janvier 1942 à New York, USA, demeurant professionnellement au 3150 - 139th Avenue SE Bellevue Washington 98005 USA;

- Monsieur Stuart Schuyler Haas, Senior Vice President et Treasurer de Expedia, Inc., né le 18 juin 1967 à Plainfield, New Jersey, USA, demeurant professionnellement au 3150 - 139th Avenue SE Bellevue Washington 98005 USA; et

- Monsieur Alex N.J. van Zeeland, directeur, né le 16 octobre 1970 à s' Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rodolphe MOUTON et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2008. LAC/2008/33050. — Reçu à 0,50 %: quatre-vingts euros vingt-six cents (€ 80,26).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008120827/7241/311.

(080140268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 46.703.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Claude Ryback

Finance Manager

Référence de publication: 2008120666/3508/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06008. - Reçu 167,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Yolito Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.475.

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "YOLITO HOLDING S.A." (la «Société») une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 222 du 24 février 2004, et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.475.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Limpens, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la Société de celui de holding soumise à la loi modifiée du 31 juillet 1929 en celui de société pleinement imposable;

2. Adoption d'une version anglaise des statuts;

3. Refonte des statuts;

4. Démission des Messieurs Maamar DOUAIDIA et Philippe STANKO en leur qualité d'administrateurs;

5. Nomination des Messieurs Alan LEWIS et de Marc LIMPENS en qualité d'administrateurs;

6. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V) L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société de celui de holding soumise à la loi modifiée du 31 juillet 1929 en celui de société de participations financières (soparfi) pleinement imposable.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette décision, l'assemblée décide de remplacer le texte de l'article 2 des statuts définissant l'objet de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter une version anglaise des statuts. En cas de divergences entre la version française et la version anglaise, cette dernière fait foi.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «YOLITO HOLDING S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente cinq mille euros (EUR 35.000) représenté par trente cinq (35) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv)

les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/est élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s)

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

Art. 1. Form and Name

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "YOLITO HOLDING S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital

5.1 The subscribed share capital is set at thirty five thousand euro (EUR 35,000) consisting of thirty five (35) ordinary shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of the month of June, at 10.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who

need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s)

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»

Disposition transitoire

L'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} avril 2008 se clôturera exceptionnellement le 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale acte les démissions des Messieurs Maamar DOUAIDIA et Philippe STANKO en leur qualité d'administrateurs.

Décharge spéciale, pleine et entière leur est donnée pour toute la durée d'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Alan LEWIS, dirigeant d'entreprises, né le 10 octobre 1923 à Londres, demeurant à 7B, Bayham Street, NW1 OEY Londres.

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg;

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de l'an 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marc Limpens, Anita Maggipinto, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2008. LAC / 2008 / 33048. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008120719/7241/483.

(080140659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Gaillon S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.113.

In the year two thousand eight, on the seventh day of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of Gaillon S.C.A., a société en commandite par actions (a corporate partnership limited by shares), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by a deed of notary Maître Joseph Elvinger, on June 20th, 2008, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»):

The Meeting was presided by Régis Galiotto, jurist, with professional residence in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional residence in Luxembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Declaration by the shareholders that they have received and accepted the special report of the General Partner foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the authorisation to be given to the General Partner by the shareholders to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to future increases of the subscribed share capital of the Company subsequent to the issue of shares, pursuant to the amended article 5 of the Company's articles of association;

2. Reclassification of the class A and C shares into ordinary shares and of the class B share into an unlimited share; and

3. Amendment and restatement of the Company's articles of association.

II. The shareholders present and represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. It appears from the attendance list that the shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting. All the present or represented shareholders declare to have full knowledge of the agenda and waive their rights to a prior notice period.

IV. It appears from the above that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

1. First resolution

The Meeting declares that the Shareholders have received and accepted the special report of the General Partner foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the authorisation to be given to the General Partner by the Shareholders to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing Shareholders with respect to future increases of the subscribed share capital of the Company subsequent to the issue of shares, pursuant to the amended article 5 of the Company's articles of association.

2. Second resolution

The Meeting resolves to reclassify the class A and class C shares into Ordinary Shares and the class B share into an Unlimited Share.

3. Third resolution

The Meeting resolves to amend the Company's articles of association and to restate them in their entirety so that they shall henceforth read as follows:

Chapter I. Corporate name - form - duration - purpose - registered office

Art. 1. Corporate name - form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Gaillon S.C.A."

The Company shall be governed by the present articles of association (the "Articles"), by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") and by the law dated 22 March 2004 on securitization (the "Securitization Law").

Art. 2. Duration. The Company shall have a duration of twelve (12) years starting at the day of its incorporation.

Notwithstanding the above, the life of the Company may be subject to an early termination in accordance with the provisions of Articles 27 and 28.

Art. 3. Purpose. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the Securitization Law, through the acquisition or assumption, directly or through another undertaking, of risks relating to claims, other assets (including, without limitation any kind of securities) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the "Underlying Assets").

The Company may issue any kind of securities whose value or yield depends on such risks relating to the Underlying Assets (each, a "Securitisation"). The Company may, whilst remaining within the scope of the Securitization Law, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the acquisition or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

The Company may not issue securities to the public on a continuous basis within the meaning of the Securitization Law.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, contribution or through derivative or swap transactions) as described in the terms and conditions of the relevant securities and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis. The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the holding and disposal, in any form, including by transfer, sale or exchange of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (ii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of Underlying Assets (including, among other things, the assets referred to in (i) above).

The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Subsidiaries or branch offices may be created, by simple decision of the General Partner of the Company, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the General Partner believes that extraordinary political, economic, or social events that could compromise the normal business of the registered office, or the easy communication from abroad with this headquarters, or from the registered office with foreign countries, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until after the complete cessation of the abnormal circumstances; this provision will not have any effect on the nationality of the Company which, notwithstanding this temporary transfer of registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II. Capital - shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by registered Shares. The Company's share capital is established at thirty-one thousand and one euro (EUR 31,001 -) divided into thirty-one thousand (31,000) Ordinary Shares having a nominal value of one (1) euro each and one (1) Unlimited Share having a nominal value of one (1) euro.

The authorised capital of the Company is set at EUR 500,001 (five hundred thousand and one euro), divided into five hundred thousand (500,000) Ordinary Shares to be subscribed by the Limited Shareholders (associés commanditaires) and one (1) Unlimited Share to be subscribed by the unlimited Shareholder (associé gérant commandité) (the "General Partner"), each Share having a nominal value of one (1) euro.

The General Partner is authorised during a period of 5 years starting from the publication of these Articles, such period being renewable, to realize any increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, in successive tranches, by issuing new Shares with or without premium, to Shareholders, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner, and at a place and date as the General Partner shall determine. The General Partner may suppress the statutory preferential subscription right of the existing Shareholders in the Company to subscribe for the new Shares.

The General Partner is authorised to take all actions required to amend Article 5 in order to record the change of share capital following the issuance of additional Shares and may delegate to any officer of the Company, or to any third party, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. The general partner. The General Partner is, in addition to certain privileges and obligations that are of the responsibility of the General Partner under the present Articles, individually and indefinitely liable for all commitments of the Company and is liable as founder of the Company.

Art. 7. Limited shareholders. The Limited Shareholders shall abstain from taking action on behalf of the Company in any manner whatsoever, except by exercising their rights as Shareholders in general Shareholders' meetings and shall only be held to the debts and losses of the Company to the extent of their contribution, provided they are not involved in a management capacity.

Art. 8. The shares. All the Shares of the Company shall be issued and remain in registered form.

The General Partner shall issue registered certificates upon Shareholders request. These share certificates shall be signed by the General Partner. This signature may be handwritten or stamped. If share certificates are issued and the Shareholder wishes that more than a single share certificate be issued for its Shares, the cost of these additional certificates will be borne by the Shareholder.

All registered Shares issued by the Company shall be listed in the register of Shareholders (the "Register") that shall be maintained by the General Partner or by one or several persons designated for this purpose by the Company.

The Shares will be transferred by entering the transfer in the Register after delivering to the Company a transfer form and all the documentation created for this purpose by the General Partner, as well as in the event of transfer of pledged-encumbered Shares, if necessary, in writing from the General Partner, the written acceptance of the purchaser, the pledgee or the assignee.

The Shares shall be freely transferable except that the Shareholders may agree in the Securities Holders' Agreement to limit the transfer of their Shares or to sell or transfer their Shares to the Company or other Shareholders in specific circumstances detailed in the Securities Holders' Agreement.

The subscription and the acquisition in any other manner, of Shares following the incorporation of the Company shall be subject to the entry into, or adherence to, the Securities Holders' Agreement.

Art. 9. Loss of certificate. When a Shareholder can demonstrate to the Company that its share certificate was misplaced, lost, stolen or destroyed a duplicate may be issued on request, on conditions that the Company will determine in accordance with applicable laws. Upon issue of a new share certificate, which will be marked as a duplicate, the original share certificate being replaced by the new one will be cancelled.

Damaged share certificates may be exchanged for new certificates by order of the Company. These damaged certificates shall be returned to the Company and cancelled immediately.

The Company may decide to debit the Shareholder's account for the cost of the duplicate or the new certificate and any reasonable expenses incurred by the Company for the issue and registration in the Register or destruction of the old certificate.

Chapter III. Administration - representation - auditing

Art. 10. Management. The Company will be managed by the General Partner.

The General Partner is invested with the broadest powers to do (or to direct the Company to do) all such things which are necessary or desirable in connection with the purpose of the Company, the management of the Company's investment portfolio or otherwise in the furtherance of the Company's business that are not expressly delegated by law or by the Articles to the general Shareholders' meeting.

Art. 11. Revocability of the general partner. The General Partner may be removed in accordance with the provisions to be agreed upon in the Securities Holders' Agreement.

Art. 12. Power of external representation. The Company will be validly represented in regard to third parties, in court and in all official acts by a duly authorised director of the General Partner. Moreover, the General Partner may appoint a special authorised agent to represent the Company for specific tasks or duties.

Art. 13. Auditing. The accounts of the Company shall be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises) who need not be a Shareholder of the Company (the "Auditor"). The Auditor shall be appointed or removed by the General Partner.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of the shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of article 10

and to any other powers reserved to the General Partner by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Company Law, the general meeting of the Shareholders shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties.

Art. 15. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the 8 of June at 15.00 pm.

If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 16. Other general meetings. The General Partner may convene other general meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Art. 17. Notice. The Shareholders shall meet upon a notice by the General Partner (whether the meeting is convened at the General Partner's, or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least 21 calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 18. Attendance - representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a Shareholder.

A Shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission approved by the General Partner ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five calendar days prior to the date set for the meeting and may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 19. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders may elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting of the Shareholders.

Art. 20. Adjournment. The General Partner may at any time during a general meeting of Shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

Art. 21. Vote. The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present or represented and voting.

Art. 22. Amendment of the articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Company Law and any amendment to the Articles shall require the positive vote of the General Partner.

The nationality of the Company may be changed and the undertakings of the Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the

manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

The votes shall not include those attached to Shares for which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or returned a blank or null and void voting paper.

Art. 23. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the board of the meeting.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Chapter V. Financial year - annual accounts - dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1 January and end on 31 December each year. Nonetheless, the first period shall begin on the date of creation and shall end on 31 December 2008.

Art. 25. Annual financial statements. The Company's financial statements shall be maintained in euro.

The General Partner shall prepare financial accounts of the Company for each accounting period, including a balance sheet, a profit and loss account and annexes, in accordance with generally accepted accounting principles and the requirements of Luxembourg law.

These annual accounts shall be audited by the Auditor. The annual report and a copy of the audited financial statements including reports of the Auditor and a statement of accounting policies shall be made available to each Shareholder as soon as practicable after and in any event within 90 days of the end of each accounting period.

Art. 26. Dividends. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

All remaining net profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment within the meaning of article 46 paragraph 14 of the Luxembourg income tax law dated 4 December 1967, as amended (loi concernant l'impôt sur le revenu) to distribute such profits to the Shareholders of the Company regardless of the actual date of payment of such dividends to the Shareholders.

Any distributions to the General Partner and the holders of the Ordinary Shares by way of dividend shall be declared by the general meeting of Shareholders upon recommendation of the General Partner and determined on the basis and in accordance with the underlying investments as further specified in the Issuing Documents.

The General Partner may decide on the distribution of interim dividends to the Shares its own discretion. The modalities and terms and conditions of such distribution will be defined by the General Partner in accordance with the Articles.

Dividend payments for registered Shares are made to the addresses recorded in the Register.

Any dividend declared that is not claimed by its beneficiary within five years of being awarded may no longer be claimed and will revert to the Company. No interest will be paid to a beneficiary on a dividend declared and made available by the Company.

Any distributions to the General Partner and the holders of the Ordinary Shares by way of dividend, upon liquidation of the Company or otherwise shall be determined on the basis and in accordance with the underlying investments as further specified in the Issuing Documents.

Chapter VI. Dissolution and liquidation

Art. 27. Dissolution of the company. Notwithstanding the duration set out in Article 2, the Company shall terminate at the expiry of two (2) months following the occurrence of a Termination Event except if the Shareholders decide unanimously at a general meeting within such two (2) months period to continue the Company and transfer its management to a new General Partner.

Until such time as the general meeting of Shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner, the Advisory Committee, to extent that such committee has been appointed, shall be entitled to designate one or more administrators, who need not be to Shareholders to perform any urgent acts on behalf of the Company.

Art. 28. Liquidation of the company. The Company may be dissolved and liquidated by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles but always subject to the consent of the General Partner.

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Any distributions to the General Partner and the holders of the Ordinary Shares upon liquidation of the Company shall be determined on the basis and in accordance with the underlying investments as further specified in the Issuing Documents.

Chapter VII. General provisions

Art. 29. Definitions.

" **Advisory Committee** " means the advisory committee that shall be appointed in accordance with the provisions of the Securities Holders' Agreement;

" **Affiliate** " means in relation to any body corporate ("C") the direct or indirect: holding company of C, subsidiary of C, subsidiary of a holding company of C or holding company of a subsidiary of C;

" **Business Day** " means any day (not being a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open for business in Luxembourg and Paris;

" **Securities Holders' Agreement** " means the securities holders' agreement to be entered into between the General Partner and the holders of the Ordinary Shares following the incorporation of the Company, as such agreement may be amended, rescinded or replaced from time to time between the Shareholders;

" **Issuing Documents** " shall mean the Securities Holders' Agreement and the subscription agreements in respect of the Shares.

" **Shareholders** " means the General Partner and any holder of Ordinary Shares;

" **Shares** " shall mean the Ordinary Shares and the Unlimited Share;

" **Termination Event** " shall mean the bankruptcy, insolvency, dissolution, liquidation, withdrawal, or the cessation by the General Partner to be in business for any reason whatsoever.

Art. 30. Applicable laws. For all matters that are not governed by these Articles, the parties shall refer to the provisions of the Company Law as well as to those of the Securitisation Law.

Evaluation - costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the restatement of its articles, is approximately valued at 2,500.- euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Gaillon S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en train d'être enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 20 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

L'Assemblée fût présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigna comme secrétaire et l'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le Président déclara et pria le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Déclaration des actionnaires relative à la réception et l'acceptation du rapport spécial de l'Actionnaire Commandité prévu en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, relative à l'autorisation à accorder à l'Actionnaire Commandité par les Actionnaires de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants dans le cadre l'augmentation de capital future sur base de l'article 5 modifié des statuts de la Société.

2. Reclassification des actions de classe A et C en actions ordinaires et l'action de classe B en action de Commandité; et

3. Modification et refonte des statuts de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires ainsi que par le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées par les comparants, resteront également annexées au présent acte

III. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions représentant le capital social sont représentées à l'Assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour et renoncent à leur droit de convocation préalable.

IV. Qu'il appert de ce qui précède que la présente Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des résolutions sur l'ordre du jour.

Après délibération l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Assemblée déclare que les actionnaires ont reçu et accepté le rapport spécial de l'Actionnaire Commandité prévu en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, relative à l'autorisation à accorder à l'Actionnaire Commandité par les Actionnaires de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants dans le cadre d'une augmentation de capital future sur base de l'article 5 modifié des Statuts de la Société.

2. Deuxième résolution

L'Assemblée décide de requalifier les actions de classe A et C en Actions Ordinaires et l'action de classe B en Action de Commandité.

3. Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société, et d'en faire une refonte complète en leur donnant la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Dénomination sociale - forme - durée - objet - siège social

Art. 1^{er} . Dénomination sociale - forme. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions postérieurement émises, une société sous la forme d'une société en commandite par actions et sous la dénomination de "Gaillon S.C.A."

La société sera régie par les présent statuts (les "Statuts"), par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés») et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi relative à la Titrisation»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée de douze (12) années à partir de sa date de constitution.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, la vie de la Société peut être terminée plus tôt conformément aux dispositions des Articles 27 et 28.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la Loi relative à la Titrisation, par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, à d'autres biens (y compris, sans limitation, toutes sortes de titres) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (les «Actifs Sous-Jacents»).

La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières dont la valeur ou rendement dépendent de ces risques liés aux Actifs Sous-Jacents (la «Titrisation»). La Société peut aussi, en restant dans le champ d'application de la loi du 22 mars 2004, emprunter ou lever des fonds de toute autre entité pour financer l'acquisition des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter toute obligation de paiement ou autre obligation conformément à ces valeurs mobilières ou tout contrat ayant été conclu dans le cadre d'une Titrisation.

La Société ne peut pas émettre en continu des valeurs mobilières à destination du public au sens de la Loi relative à la Titrisation.

La Société peut vendre, céder, racheter et disposer de chaque et tous les Actifs Sous-Jacents par tous les moyens (y inclus par vente, cession, échange, apport ou par des opérations sur dérivés ou de swaps) comme décrit dans les termes et conditions des valeurs mobilières concernées et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue et permanente. La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que la détention et l'aliénation sous quelque forme que ce soit, y compris le transfert, vente ou échange d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (ii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille d'Actifs Sous-Jacents (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i) précité).

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout trustée, security trustée, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes

choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessoires.

La Société peut céder ou transférer une partie ou tous les Actifs Sous-Jacents, en conformité et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières à émettre et des stipulations contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à la réalisation de son objet ou qui la facilite.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des filiales ou des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger peuvent être créées, sur simple décision de l'Actionnaire Commandité de la Société.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital - actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est représenté par des actions nominatives. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille et un euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une mille (31.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale d'un (1) euro.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 500.001 (cinq cent mille un euros) divisé en cinq cent mille (500.000) Actions Ordinaires, lesquelles seront détenues par les Actionnaires Commanditaires et une (1) Action de Commandité laquelle sera détenue par l'associé gérant commandité (l'«Actionnaire Commandité»), toutes les Actions ayant une valeur nominal d'un (1) euro chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents Statuts, cette période étant renouvelable, réaliser toute augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime, aux Actionnaires, par apport en espèce ou en nature, par conversion de créance ou de toute autre manière, et à un lieu et une date que l'Actionnaire Commandité déterminera. L'Actionnaire Commandité peut supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants de la Sociétés pour les Actions nouvelles à souscrire.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à prendre toute actions requise pour modifier l'Article 5 en vue de faire constater l'augmentation de capital suite à une émission d'Actions supplémentaires et peut déléguer à tout employé de la Société, ou à tout tiers, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant la manière requise en vue de la modification des Statuts.

Art. 6. L'actionnaire commandite. En sus de certains droits et obligations qui sont de la responsabilité de l'Actionnaire Commandité en vertu des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est solidairement et indéfiniment responsable de tous les engagements de la Société et est responsable comme fondateur de la Société.

Art. 7. Les actionnaires commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales des actionnaires et ne répondront des dettes et pertes de la Société qu'à concurrence de leur apport à condition de n'accomplir aucun acte de gestion.

Art. 8. Les actions. Les Actions de la Société seront émises et resteront sous la forme nominative.

L'Actionnaire Commandité peut décider d'émettre des certificats sous forme nominative. Ces certificats d'Actions seront signés par l'Actionnaire Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite soit apposée au moyen d'une griffe. Si des certificats d'Actions sont émis et si un Actionnaire désire que plus d'un seul certificat d'Actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats supplémentaires sera être mis à la charge de cet Actionnaire.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société.

Le transfert des actions nominatives se fera par inscription du transfert au Registre après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert et de l'ensemble de la documentation établie à cet effet par l'Actionnaire Commandité, ainsi qu'en cas de transfert d'actions grevées d'un gage, s'il y a lieu, un écrit de l'Actionnaire Commandité, l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire.

Les Actions peuvent être transférées librement sauf que les Actionnaires peuvent convenir dans la Convention des Titulaires de Titres de limiter le transfert de leurs actions ou de vendre ou transférer leurs actions à la Société ou à d'autres Actionnaires dans des circonstances spéciales décrites dans la Convention des Titulaires de Titres.

La souscription, et l'acquisition sous quelque autre forme que ce soit, d'Actions après la constitution de la Société seront subordonnées à la signature de, et à l'adhésion à, la Convention des Titulaires de Titres.

Art. 9. Perte de certificat. Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata pourra être émis à sa demande aux conditions que la Société déterminera conformément à la loi applicable. A l'émission d'un nouveau certificat d'actions sur lequel il sera marqué qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original à la place duquel le nouveau a été émis sera annulé.

Les certificats d'actions endommagés pourront être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés immédiatement.

La Société pourra à son gré mettre sur compte de l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Chapitre III. Administration - représentation - audit

Art. 10. Gestion. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir (ou diriger la Société d'accomplir) tous les actes nécessaires ou désirables en relation avec l'objet de la Société, la gestion du portefeuille d'investissement de la Société ou se rattachant d'une autre manière à l'activité de la Société et qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 11. Révocation de l'actionnaire commandité. L'Actionnaire Commandité peut être révoqué en conformité avec les dispositions qui seront convenues dans la Convention des Titulaires de Titres.

Art. 12. Pouvoir de représentation externe. La Société sera valablement représentée à l'égard des tiers, en justice et dans les actes officiels par un administrateur de l'Actionnaire Commandité dûment habilité. En outre, l'Actionnaire Commandité peut désigner un mandataire spécial afin de représenter la Société dans des tâches ou devoirs spécifiques.

Art. 13. Audit. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprises qui n'aura pas besoin d'être un Actionnaire de la Société (l'«Auditeur»). L'Auditeur sera nommé et révoqué par l'Actionnaire Commandité.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 10 et à tous les autres pouvoirs réservés à l'Actionnaire Commandité en vertu des présents Statuts et sans préjudice quant à son pouvoir général de par la Loi sur les Sociétés, l'assemblée des Actionnaires de la Société a le pouvoir pour adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le 18 jour du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 16. Assemblées générales. L'Actionnaire Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales à tel lieu et heure qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social l'exigent.

Art. 17. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis de l'Actionnaire Commandité (que cette réunion soit convoquée à l'initiative de l'Actionnaire Commandité ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins 21 jours avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre des Actionnaires.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Art. 18. Présence - représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par téléfax ou par tout autre moyen de communication approuvé par l'Actionnaire Commandité et garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par téléfax ou par tout autre moyen de communication approuvé par l'Actionnaire Commandité garantissant l'authenticité du document et

l'identification de son auteur, telle personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire cette preuve de mandat lorsque l'Actionnaire Commandité l'exigera.

L'Actionnaire Commandité peut arrêter le formulaire de procuration en question et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu qu'il indique au moins cinq jours avant la date prévue pour l'assemblée et peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à toute assemblée des Actionnaires.

Art. 19. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Actionnaire Commandité ou par une personne désignée par l'Actionnaire Commandité.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur devant être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ils constituent le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 20. Ajournement. L'Actionnaire Commandité peut à tout moment durant une assemblée générale des Actionnaires ajourner cette réunion de quatre semaines. Il doit l'ajourner si les Actionnaires représentants au moins un cinquième du capital social le requièrent ainsi.

Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution préalablement approuvée.

L'assemblée générale des Actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire statutaire, les procurations régulièrement déposées en vue de la réunion resteront valides pour l'assemblée ajournée.

Art. 21. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne à son titulaire droit à une voix.

Sauf disposition contraire légale ou statutaire, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant.

Art. 22. Modification des statuts. Les statuts de la société peuvent être modifiés de temps en temps par une décision des Actionnaires dans les conditions de quorum et de vote prévues par la Loi sur les Sociétés et toute modification apportée aux Statuts doit se faire avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des Actionnaires présents ou représentés.

Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront assignés par l'Actionnaire Commandité.

Chapitre V. Exercice social - comptes annuels - dividendes

Art. 24. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Toutefois, le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2008.

Art. 25. Comptes annuels. Les comptes de la Société seront tenus en euro.

L'Actionnaire Commandité préparera les comptes de la Société pour chaque exercice social, en insérant un bilan, un compte de résultats et des annexes, conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Ces comptes seront contrôlés par l'Auditeur. Le rapport annuel et une copie des comptes annuels vérifiés, comprenant les rapports de l'Auditeur et une déclaration des politiques comptables, seront mis à disposition de chaque Actionnaire le plutôt possible après, et en tout cas, dans les 90 jours à la fin de chaque période comptable.

Art. 26. Dividendes. Chaque année sera affecté à la constitution de la réserve légale au moins le cinq pourcent du profit net. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint au moins le dixième du capital social.

Les profits nets restant constitueront immédiatement et irrévocablement un engagement au sens de l'article 46 paragraphe 14 de la loi luxembourgeoise du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, telle que modifiée, afin de distribuer ces profits aux Actionnaires de la Société, indépendamment de la date de paiement desdits dividendes.

Toute distribution faite par biais des dividendes à l'Actionnaire Commandité et aux titulaires des Actions Ordinaires, sera déclarée par l'assemblée générale des actionnaires sur recommandation de l'Actionnaire Commandité et sera déterminée sur la base de et selon les investissements sous-jacents tels que définis dans les Documents d'Emission.

L'Actionnaire Commandité peut décider de façon discrétionnaire de la distribution de dividendes intérimaires aux actions. Les modalités et les termes et conditions d'une telle distribution seront définis par l'Actionnaire Commandité conformément aux statuts.

Le paiement des dividendes se fait, pour les actionnaires nominatifs, à l'adresse portée au Registre.

Tout dividende déclaré, qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et conservé par la Société à la disposition de son bénéficiaire.

Toute distribution faite par biais des dividendes à l'Actionnaire Commandité et aux titulaires des Actions Ordinaires, au moment de la liquidation ou à tout autre moment, sera déterminée sur la base de et selon les investissements sous-jacents tels que détaillés dans les Documents d'Emission.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 27. Dissolution de la société. Nonobstant la durée énoncée à l'article 2, la Société sera dissoute à l'expiration de deux (2) mois après la survenance d'un Fait entraînant la Dissolution sauf si les Actionnaires décident unanimement lors d'une assemblée générale tenue dans le courant de cette période de deux (2) mois de continuer la Société et de transférer son administration à un nouvel Actionnaire Commandité.

En attendant l'assemblée générale des actionnaires où sera nommé un nouvel Actionnaire Commandité, le Comité Consultatif, dans la mesure où ledit Comité sera nommé, aura le droit de nommer un ou plusieurs gérants, qui pourront ne pas être Actionnaires, afin de réaliser au nom de la Société tout acte urgent.

Art. 28. Liquidation de la société. La Société pourra être dissoute et liquidée par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis pour la modification des présents Statuts, toujours avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Toute distribution faite par biais de dividendes à l'Actionnaire Commandité et aux titulaires des Actions Ordinaires, au moment de la liquidation ou à tout autre moment, sera déterminée sur la base de et selon les investissements sous-jacents tels que exposés dans les Documents d'Emission.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 29. Définitions.

" **Comité Consultatif** " signifie le comité consultatif qui devra être nommé conformément aux dispositions de la Convention des Titulaires de Titres;

" **Affilié** " signifie en relation directe ou indirecte avec n'importe quelle entité juridique ("C"): société holding de C, subsidiaire de C, subsidiaire d'une société holding de C ou société holding d'une subsidiaire de C;

" **Jour Ouvrable** " signifie un jour (sauf samedi ou dimanche) où les banques sont ouvertes aux affaires au Luxembourg et à Paris;

" **Convention des Titulaires de Titres** " signifie la convention des titulaires de titres qui sera conclue entre l'Actionnaire Commandité et les titulaires d'Actions Ordinaires postérieurement à la constitution de la Société, telle que modifiée, résiliée ou remplacée de temps en temps entre les Actionnaires;

" **Documents d'Emission** " signifie la Convention des Titulaires de Titres et les contrats de souscription des Actions.

" **Actionnaires** " signifie l'Actionnaire Commandité et tout Actionnaire Ordinaire;

" **Actions** " signifie les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité;

" **Fait entraînant la Dissolution** " signifie la faillite, l'insolvabilité, la dissolution, la liquidation, la démission ou la cessation de fonctions de l'Actionnaire Commandité pour n'importe quel motif.

Art. 30. Lois applicables. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi sur les Sociétés Commerciales et la Loi sur la Titrisation.

Évaluation - frais

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société ou qui reviennent à sa charge à raison de la refonte de ses statuts est estimé à environ 2.500.- euros.

115806

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise. Sur la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite dans la langue des comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états civils et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28227. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120760/211/620.

(080140423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

EPI Prime Frankfurt SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.198.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held:

an extraordinary general meeting of the partners of "EPI Prime Frankfurt SP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the trade register and companies of Luxembourg under number B 114.198, incorporated pursuant to a notarial deed on the January 18, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 867 on May 3, 2006, whose articles of incorporation have been amended for several times and for the last time pursuant to a notarial deed on December 11, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 385 on February 14, 2008.

The general meeting is opened at 2.45 p.m. with Mrs Sonia ALMEIDA, legal officer, with professional address in Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Kim ALBERT, employee, with professional address in Luxembourg.

The general meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie BRAUN, legal assistant, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two categories of managers category A manager and category B manager;
2. Definition of powers of signature of the category A manager and the category B managers;
3. Subsequent amendment of article eleven of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create two categories of managers and appoint Mr Yves Barthels as category A manager, Mr Bruno Bagnouls and Mr Jean-Philippe Fiorucci as category B managers.

Second resolution

The general meeting resolves to grant the category A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any two category B managers.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article eleven of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPI Prime Frankfurt SP S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.198, constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 867 du 3 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 14 février 2008.

L'assemblée générale est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Madame Sonia ALMEIDA, legal officer, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kim ALBERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie BRAUN, legal assistant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Création de deux catégories de gérant: gérant de catégorie A et gérant de catégorie B;
- 2.- Définition des pouvoirs de signature du gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B,

3.- Modification subséquente de l'article onze des statuts de la Société,

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories de gérants et de nommer M. Yves Barthels en tant que gérant de catégorie A ainsi que M. Bruno Bagnouls et M. Jean-Philippe Fiorucci en tant que gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA, N. BRAUN, K. ALBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008 LAC / 2008 / 33934. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008120724/7241/151.

(080140625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

International Marketing Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.986.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008120809/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06012. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Logistics XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.018.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

LOGISTICS XXI S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2008122072/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07101. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Consol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.570.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am achten Tage des Monats August,

vor Maître Joëlle Baden, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Georges & Associés S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und "Gesellschaftsregister unter der Nummer B 107.572 (die Aktionärin),

vertreten durch Herrn François Georges mit Berufsanschrift in 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, handelnd in seiner Funktion als alleiniger Geschäftsführer der Aktionärin.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Bezeichnung.

1.1 Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „Consol S.A.“ (die Gesellschaft).

1.2 Die Gesellschaft kann einen Alleinigen Aktionär (der Alleinige Aktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit, die Liquidation oder den Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

1.3 Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft im Falle wo die Gesellschaft nur einen Alleinigen Aktionär hat.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Dieser kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat) vom Alleinigen Verwaltungsrat innerhalb der Gemeindegrenzen von Luxemburg-Stadt verlegt werden.

2.2 Der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat haben des Weiteren das Recht Betriebsstätten, Büros, Verwaltungszentren und Agenturen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland zu errichten.

2.3 Wenn der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat entscheiden, dass sich außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Geschehnisse ereignet haben oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Geschehnisse Auswirkungen auf die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland haben, kann der Sitz der Gesellschaft ins Ausland verlegt werden bis diese außergewöhnliche Situation vollständig beendet ist. Ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung der Gesellschaft außerhalb des Großherzogtums Luxemburg, behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Recht unterworfen.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft.

3.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

3.2 Die Gesellschaft kann durch einen, gemäß den in Artikel 10 vorgeschriebenen Bedingungen getroffenen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft.

4.1 Zweck der Gesellschaft ist die Leistung von Unternehmensberatung sowie anderen Dienstleistungen im Betriebswirtschaftswesen welche der Absatzförderung dienen.

4.2 Weiterhin kann die Gesellschaft alle Aktivitäten ausführen die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die Société de Participations Financières betrachtet wird.

4.3 Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

4.4 Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwes-tergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

4.5 Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

4.6 Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

4.7 Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft.

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 33.000 (dreiunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 330 (dreihundertdreißig) Aktien mit einem Nennwert pro Aktie von je EUR 100 (einhundert Euro).

5.2 Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 10 dieser Satzung durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Der Verwaltungsrat ist befugt, das Aktienkapital bis höchstens EUR 10.000.000 (zehn Millionen Euro) im Zuge einer oder mehrere Erhöhungen während eines Zeitraums von 5 Jahren ab dem Tag der Gesellschaftsgründung zu erhöhen. Dieser Zeitraum kann unter den Voraussetzungen des Artikels 10 von der Hauptversammlung der Aktionäre verlängert werden. Der Verwaltungsrat darf die Bezugsbedingungen der im Rahmen des genehmigten Kapitals auszugebenden Aktien festlegen. Die Kapitalerhöhung nach diesem Artikel 5.3 kann durch vollständige oder teilweise Umwandlung von Nettogewinnen oder Reserven (einschließlich Emissionsaufgeldkonten) der Gesellschaft in Kapital erfolgen. Erfolgt eine Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, ist dieser Artikel 5 der Satzung entsprechend abzuändern; die Änderung ist entsprechend der gesetzlichen Vorschriften beim Register einzureichen und zu veröffentlichen.

Art. 6. Aktien.

6.1 Die Aktien der Gesellschaft bestehen nur in der Form von Namensaktien (actions nominatives).

6.2 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Aktienregister geführt, in welches jeder Aktionär Einsicht nehmen kann. Das Register enthält folgende Angaben: Name eines jeden Aktionärs, Wohnsitz oder Wahlmizil, Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, die Einzahlungssumme, die Übereignung der Aktien und das Datum der Übereignung. Das Eigentum der Aktien folgt aus der Eintragung im Aktienregister. Den Aktionären können Zertifikate dieser Einträge ausgestellt werden, die vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates zu unterschreiben sind, oder aber im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrat von diesem.

6.3 Jeder Aktie entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Aktien stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

6.4 Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Aktien unteilbar; pro Aktie erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen; solange eine solche Benennung nicht erfolgt, ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung aller sich aus der Aktie ergebenden Rechte aufzuheben. Die gleiche Regel wird angewandt im Falle eines Konflikts zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem bloßen Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen Pfandgeber und Pfandnehmer gibt.

6.5 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften zurückkaufen.

Art. 7. Übertragung der Aktien.

7.1 Die Übertragung der Aktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche ins Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird. Eine solche Übertragungserklärung muss vom Übertragenden und vom Erwerber oder von Personen, die über eine geeignete Vollmacht verfügen, oder nach den Bestimmungen von Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches (Code civil) die Übertragung von Forderungen betreffend, unterschrieben werden.

7.2 Für die Übertragung kann die Gesellschaft auch andere Übertragungsurkunden anerkennen, wenn diese der Gesellschaft die Einwilligung des Übertragenden und des Erwerbers zufrieden stellend bescheinigen.

Art. 8. Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschaft.

8.1 Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übernimmt der Alleinige Aktionär sämtliche Befugnisse, welche normalerweise die Hauptversammlung innehat. Im Sinne dieser Satzung müssen von der Hauptversammlung getroffene Entscheidungen oder ausgeübte Befugnisse als Entscheidungen oder Befugnisse vom Alleinigen Aktionär verstanden werden, wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

8.2 Entscheidungen des Alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

8.3 Im Falle mehrerer Aktionäre müssen sämtliche Aktionäre in der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Gesellschaft vertreten sein. Diese hat die weitgehendsten Befugnisse, alle Geschäfte die in Zusammenhang mit der Tätigkeit der Aktionäre stehen anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Art. 9. Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre - andere Aktionärsversammlungen.

9.1 Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre findet im Großherzogtum Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einladung zur Jahreshauptversammlung anzugebenden Ort, der in der gleichen Gemeinde des Sitzes liegen muss, am ersten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres um 10 Uhr statt. Wenn es sich bei diesem Tag nicht um einen Werktag für Banken in Luxemburg handelt, wird die Jahreshauptversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten. Sie kann ins Ausland verlegt werden, wenn außerordentliche Ereignisse dies erfordern; die Feststellung darüber trifft der Verwaltungsrat.

9.2 Andere Aktionärsversammlungen können an dem Ort und zu der Zeit abgehalten werden, die in der jeweiligen Einberufung angegeben sind.

9.3 Jeder Aktionär kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Aktionäre, welche an der Versammlung teilnehmen, können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen, können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Aktionäre können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Einberufungsbekanntmachungen, Vollmacht, und Abstimmung.

10.1 Soweit in dieser Satzung nichts abweichend festgelegt wird, finden die gesetzlichen Regeln zur Einberufungsfrist, zur Beschlussfähigkeit und zur Durchführung der Hauptversammlungen Anwendung.

10.2 Die Hauptversammlung wird vom (Alleinigen) Verwaltungsrat oder dem bzw. den Rechnungsprüfer(n) einberufen. Sie muss innerhalb eines Monats unter Angabe der Tagesordnung einberufen werden, wenn die Aktionäre von mindestens einem Zehntel des Gesellschaftskapitals dies schriftlich verlangen; bis zu fünf Tage vor dem in der Einberufung festgesetzten Datum der Hauptversammlung können Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Kapitals vertreten, die Aufnahme einer oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

10.3 Die Einberufung der Hauptversammlungen erfolgt spätestens acht Tage im Voraus unter Mitteilung der Tagesordnung schriftlich per eingeschriebenen Brief an alle Aktionäre. Wenn alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und feststellen, dass sie ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert sind, kann auf die Einberufung verzichtet werden.

10.4 Auf jede Aktie entfällt eine Stimme.

10.5 Unbeschadet entgegenstehender Regelungen im Gesetz oder dieser Satzung werden Beschlüsse durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die an der Abstimmung teilnehmen, angenommen.

10.6 Satzungsändernde Beschlüsse können nur angenommen werden, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals in der Hauptversammlung vertreten ist, die Tagesordnung einen entsprechenden Vorschlag zur Satzungsänderung enthält und darüber hinaus die Satzungsänderung im Wortlaut mitteilt, soweit diese den Zweck oder die Form der Gesellschaft betrifft. Ist das genannte Quorum nicht erfüllt, kann eine zweite Versammlung einberufen werden unter Angabe der Tagesordnung, des Datums und der Ergebnisse der ersten Versammlung sowie unter Hinweis darauf, dass die Satzungsänderung nunmehr ohne Beachtung des genannten Quorums angenommen werden kann. Für eine Satzungsänderung ist gleichwohl in beiden Versammlungen eine Zweidrittelmehrheit der gültigen, abgegebenen Stimmen erforderlich, wobei Stimmenthaltungen und nicht oder ungültig abgegebene Stimmen für die Berechnung der Mehrheit unberücksichtigt bleiben.

10.7 Die Nationalität der Gesellschaft und die Pflichten der Aktionäre können nur durch einstimmigen Beschluss geändert oder erweitert werden.

10.8 Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Fax oder mit elektronischer Unterschrift versehener Email einen Vertreter benennt, der nicht Aktionär sein muss. Die elektronische Unterschrift unterliegt den Erfordernissen luxemburgischen Rechts.

10.9 Die Hauptversammlung wählt zu Beginn einen Vorsitzenden und einen Stimmzähler. Der Vorsitzende benennt sodann einen Schriftführer. Vorsitzender, Stimmzähler und Schriftführer zusammen bilden das Bureau.

10.10 Das Protokoll der Hauptversammlung wird von den Mitgliedern des Bureaus unterschrieben und von allen Aktionären, die unterschreiben möchten. Auszüge oder Kopien des Protokolles, die vor Gericht oder anderweitig zu verwenden sind, sind vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gemeinschaftlich zu unterschreiben.

Art. 11. Geschäftsführung.

11.1 Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einer einzigen Person als Verwaltungsrat geleitet werden, welcher kein Aktionär sein muss. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird sie von einem Verwaltungsrat geleitet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Der Alleinige Verwaltungsrat und die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und dürfen wieder gewählt werden.

11.2 Wenn eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied benannt wurde, muss diese eine natürliche Person als permanenten Vertreter (représentant permanent) benennen, welcher die juristische Person als Alleiniger Verwaltungsrat oder als Verwaltungsratsmitglied gemäß Artikel 51bis des abgeänderten luxemburgischen Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 vertritt (das Gesetz von 1915).

11.3 Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung gewählt. Die Hauptversammlung wird auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Amtes festlegen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit, begründet oder unbegründet, durch einen Beschluss der Hauptversammlung, von seinem Amt enthoben und ersetzt werden.

11.4 Im Falle einer Vakanz im Verwaltungsrat wegen eines Todesfalles, dem Ruhestand eines Mitglieds oder aus einem anderen Grund, können die verbleibenden Mitglieder per Mehrheitswahl ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen, um die Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung zu besetzen. Solange keine Verwaltungsratsmitglieder verbleiben, müssen der oder die Rechnungsprüfer umgehend eine Hauptversammlung einberufen, um einen neue Verwaltungsrat zu wählen.

Art. 12. Verwaltungsratssitzungen.

12.1 Der Verwaltungsrat ernennt einen Vorsitzenden (der Vorsitzende) unter seinen Mitgliedern und kann einen Schriftführer bestellen, welcher kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und welcher das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen führen wird. Der Vorsitzende leitet jede Verwaltungsratssitzung. In seiner Abwesenheit können die anderen Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder ver-

tretenen Verwaltungsratsmitglieder wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

12.2 Der Verwaltungsrat versammelt sich nach schriftlicher Einberufung durch den Vorsitzenden am in der Einberufung genannten Ort. Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Beginn der Sitzung von dieser in Kenntnis gesetzt worden sein; dies gilt nicht in Notfällen und Ausnahmesituationen.

12.3 Eine schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung hinreichend informiert zu sein. Die schriftliche Einberufung ist ferner dann entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder darauf schriftlich, durch Telefax oder mit (unter luxemburgischen Recht wirksamer) elektronisch unterschriebener Email darauf verzichtet haben. Sitzungen, die vorher nach Ort und Zeit vom Verwaltungsrat festgesetzt wurden, müssen nicht einberufen werden.

12.4 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch eine andere Person, die hierzu schriftlich, durch Telefax oder durch (unter luxemburgischem Recht wirksame) elektronisch unterschriebene Email bevollmächtigt wurde, bei Sitzungen des Verwaltungsrates vertreten lassen.

12.5 Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere andere Mitglieder vertreten, sofern mindestens ein weiteres Mitglied anwesend ist oder aufgrund seiner Teilnahme über ein gesetzlich zulässiges Kommunikationsmittel als anwesend gilt. Artikel 9.3 findet auf Verwaltungsratssitzungen entsprechende Anwendung.

12.6 Der Verwaltungsrat nimmt Beschlüsse mit einfacher Mehrheit seiner anwesenden und vertretenen Mitglieder an. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

12.7 Ein Verwaltungsratsbeschluss kann in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

12.8 Die Artikel 12.1 bis 12.7 dieser Satzung finden keine Anwendung, soweit die Gesellschaft nur einen Alleinigen Verwaltungsrat hat.

Art. 13. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen oder der Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates.

13.1 Die Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird.

13.2 Das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen wird vom Vorsitzenden oder vom Verwaltungsratsmitglied, das bei einer solchen Sitzung den Vorsitz geführt hat unterschrieben. Das Protokoll der vom Alleinigen Verwaltungsrat gefassten Beschlüsse wird vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

13.3 Kopien oder Auszüge eines solchen Protokolls, die während eines Gerichtsverfahrens oder anderwärtig vorgelegt werden müssen, werden vom Vorsitzenden unterschrieben, im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates von diesem.

Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat, oder je nachdem, der Alleinige Verwaltungsrat ist umfassend befugt alle Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates, oder gegebenenfalls des Alleinigen Verwaltungsrates.

Art. 15. Übertragung von Befugnissen.

15.1 Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person als Geschäftsführer benennen (*délégué à la gestion journalière*), Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht, welche umfassende Vertretungsmacht hat, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu vertreten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, sowie alle Geschäfte im Rahmen der täglichen Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft ausführen.

15.2 Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person, Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht als ständigen Vertreter für eine Gesellschaft benennen, in der die Gesellschaft als Mitglied des Verwaltungsrates benannt wurde. Dieser ständige Vertreter wird nach seinem Ermessen handeln, aber im Namen und im Auftrag der Gesellschaft und kann die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied einer solchen anderen Gesellschaft binden.

15.3 Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat ist auch befugt eine Person zu benennen, Verwaltungsrat oder nicht, die auf jeder Ebene der Gesellschaft spezielle Aufgaben oder Aufträge erfüllen kann.

Art. 16. Verpflichtung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird und ist wirksam gegenüber Dritten verpflichtet durch:

(i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, oder

(ii) im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates, durch die alleinige Unterschrift des Alleinigen Verwaltungsrates. Die Gesellschaft wird außerdem durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen oder die alleinige Unterschrift einer Person, die solche Befugnisse durch den Verwaltungsrat bekommen haben, verpflichtet, allerdings nur im Rahmen der

Vertretungsvollmacht. Innerhalb der Grenzen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Person, die in Artikel 15.1 benannt wurde, verpflichtet.

Art. 17. Interessenkonflikte.

17.1 Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft haben, oder Verwaltungsratsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

17.2 Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft gegenteiliges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung über ein solches Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden den Aktionären anlässlich der nächsten Hauptversammlung mitgeteilt. Dieser Abschnitt entfällt im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates.

17.3 Falls die Gesellschaft einen Alleinigen Verwaltungsrat hat, werden die Geschäfte, in denen der Alleinige Verwaltungsrat ein der Gesellschaft gegenteiliges Interesse hat in einem Protokoll festgehalten, welches der nächsten Hauptversammlung vorgelegt wird.

17.4 Die beiden vorhergehenden Abschnitte gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrates oder des Alleinigen Verwaltungsrates im Falle von Geschäften, die gemäß dem Fremdvergleichsgrundsatz erfolgen.

Art. 18. Vergütung / Entschädigung.

18.1 Die Gesellschaft kann jeden Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigten oder ihre Erben, ihre Nachlassverwalter oder Testamentsvollstrecker, in einem angemessenen Rahmen für Ausgaben entschädigen, welche ihnen im Zusammenhang mit Handlungen, Rechtsstreitigkeiten, gerichtlichen Klagen oder Gerichtsverfahren angefallen sind, bei welchen sie durch ihre Tätigkeit als Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft eingebunden sind oder, auf Anfrage, einer anderen Gesellschaft bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und durch die sie nicht entschädigt werden können, außer im Zusammenhang mit Geschäften, in denen sie grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft für schuldig befunden wurden.

18.2 Im Fall einer Einigung wird eine Entschädigung nur in Verbindung mit Geschäften gewährleistet, bei denen die Berater der Gesellschaft die Person nicht für schuldig befinden ihre Pflicht verletzt zu haben. Das vorangehende Entschädigungsrecht schließt keine anderen Rechte aus, welche dieser Person zustehen.

Art. 19. Rechnungsprüfer (Commissaire aux comptes) - Externer Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises).

19.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire(s) aux comptes) überprüft, oder falls gesetzlich vorgeschrieben, von einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Der oder die Rechnungsprüfer oder der Wirtschaftsprüfer werden für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt und können wieder gewählt werden.

19.2 Der oder die Rechnungsprüfer oder der Wirtschaftsprüfer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche über ihre Anzahl, ihre Vergütung, und die Dauer ihrer Amtszeit entscheidet. Sie können jederzeit von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit oder ohne Grund abgerufen werden.

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresrechnung.

21.1 Zum Ende eines jeden Geschäftsjahres erstellt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat die Jahresrechnung gemäß den gesetzlichen Vorschriften.

21.2 Spätestens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit seinem Bericht und allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden, dem oder den Rechnungsprüfern bzw. den unabhängigen Wirtschaftsprüfern der Gesellschaft vor, welche daraufhin ihren Bericht aufstellen.

21.3 Spätestens 15 (fünfzehn) Tage vor der jährlichen Hauptversammlung, werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Berichte des (Alleinigen) Verwaltungsrates und des oder der Rechnungsprüfer bzw. externem Wirtschaftsprüfer zusammen mit allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft hinterlegt, wo sie den Aktionären zu den üblichen Geschäftszeiten zwecks Inspektion zur Verfügung stehen.

Art. 22. Verwendung der Gewinne.

22.1 Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (réserve légale) zu verwenden. Diese Zuweisung ist nicht mehr nötig, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Kapitals der Gesellschaft, wie es in der Satzung angegeben ist, und eventuell gemäß Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde aber wird wieder nötig, sobald die Rücklage unter ein Zehntel fällt.

22.2 Die Hauptversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Sie kann entscheiden von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, so wie es nach ihrem Ermessen am Besten mit dem Zweck und der Politik der Gesellschaft und dem Gesetz von 1915 vereinbar ist.

22.3 Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen Währung ausgeschüttet werden und können an dem Ort und der Zeit ausgezahlt werden, welche vom Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls vom Alleinigen Verwaltungsrat bestimmt werden.

22.4 Der (Alleinige) Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen unter der Voraussetzung, dass dies innerhalb der vom Gesetz gesetzten Grenzen geschieht.

Art. 23. Auflösung und Abwicklung. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen im Einklang mit den in Artikel 10 enthaltenen Bedingungen zur Satzungsänderung gefassten Beschluss der Hauptversammlung, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt (welche natürliche oder juristische Personen sein können) und welche von der Hauptversammlung benannt werden, die über eine solche Liquidation entscheiden. Diese Hauptversammlung entscheidet auch über die Befugnisse und Vergütungen der oder des Liquidatoren.

Art. 24. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2009. Die erste Hauptversammlung wird im Jahr 2010 abgehalten.

Zeichnung

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, dass sie die 330 (dreihundertdreißig) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen, zeichnet.

Alle Aktien sind vollständig durch Geldeinlagen des Alleinigen Aktionärs einbezahlt worden, so dass die Summe von EUR 33.000 (dreiunddreißigtausend Euro) von jetzt an der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Der Beleg hierfür wurde der unterzeichneten Notarin vorgelegt.

Aufstellung - Kosten

Die diese Urkunde ausfertigende Notarin, erklärt, dass die unter Artikel 26 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Bedingungen erfüllt wurden und legt ausdrücklich Zeugnis über deren Erfüllung ab. Darüber hinaus bestätigt die die Urkunde unterzeichnende Notarin, dass diese Artikel mit den Regelungen des Artikels 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmen.

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr zweitausend (EUR 2.000) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, hat folgende Beschlüsse getroffen:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder beträgt vier.
2. Die folgenden Personen werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:
 - Herr Alexander Mayer-Groth, Rechtsanwalt, mit Geschäftsanschrift in Allestraße 12, D-25761 Büsum.
 - Herr Dietmar Schwenn, Kaufmann, mit Geschäftsanschrift in Bismarckstraße 98, D-20253 Hamburg,
 - Herr François Georges, expert-comptable, mit Geschäftsanschrift in 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg;
 - Herr Edouard Georges, Jurist, mit Geschäftsanschrift in 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg;
3. "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Revision Comptable", abgekürzt "CLERC", eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-8080 Bertrange, 1, rue Pietzer, eingetragen im luxemburger Handels- und-Firmenregister, Sektion B Nummer 92.376, wird zum Rechnungsprüfer (commissaire) der Gesellschaft ernannt.
4. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers wird nach der Jahreshauptversammlung des Jahres 2010 auslaufen; und
5. Die Adresse des eingetragenen Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: François GEORGES et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. LAC/2008/33912. - Reçu cent soixante-cinq euros à 0,5%: 165 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 15. September 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008120826/7241/364.

(080140426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Aliena S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 195, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 60.908.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 septembre 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008121952/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Callaway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.242.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008120866/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Montelux Travel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 25, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 119.936.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTELUX TRAVEL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008120886/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05644. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Marx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 22, rue John Grün.

R.C.S. Luxembourg B 39.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

115817

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008120891/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06985. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Champrosay Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 112.808.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121620/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06100. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Makkie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.958.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120894/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05550. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.846.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2008, les mandats des Administrateurs VALON S.A., ayant comme représentant permanent M. Guy KETTMANN, LANNAGE S.A., ayant comme représentant permanent M. Jean BODONI et KOFFOUR S.A., ayant comme représentant permanent M. Guy BAUMANN, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., qui ont été nommés le 31 octobre 2007, viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Pour LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008121141/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

United Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.568.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120912/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05552. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

United Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.568.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120915/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05554. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

United Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.568.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120944/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05555. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Karal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KARAL S.A.

Global Trust Advisors S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008122146/7989/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07543. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

United Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.568.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120945/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05558. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

United Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.568.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120946/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05559. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Comcell Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 114.651.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121606/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06559. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Texicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.195.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 9 septembre 2008

Résolution

Suite à la démission de Madame Isabelle Lambert comme commissaire aux comptes, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2012:

- Picigiemme S.à.r.l., ayant son siège social à 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker (Luxembourg), RCSB 75133.

Suite à la démission de Monsieur John Troisfontaines comme administrateur, l'assemblée décide de nommer Madame Stéphanie Bouju, employée privée, résidant à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008121198/9120/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

—
Veillez noter que les associés actuels de la société mentionnée ci-dessus (i.e. U.A.I (Gibraltar) Limited et U.A.I (Gibraltar) II Limited) ont été mis en liquidation en date du 31 mai 2006. La société Wind River Insurance Company (Barbados) Ltd, domiciliée à Barbados, est alors devenue l'associé unique de U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l..

Toutefois, Wind River Insurance Company (Barbados) Ltd a changé de nom et a été transférée aux Bermudes.

Ainsi, l'actionnaire unique est désormais Wind River Reinsurance Company, Ltd.

Vous trouverez ci-joint les différents documents relatifs à tous ces changements.

Nous vous saurions gré de bien vouloir modifier vos données en conséquence.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.

Bart Zech

Gérant

Référence de publication: 2008122145/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Galile Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 112.437.

—
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121607/1429/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03504. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Régionale.

R.C.S. Luxembourg B 45.000.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121608/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06561. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Tzwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 4, rue Rahm.
R.C.S. Luxembourg B 110.893.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121609/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Chauffage & Sanitaire Heinen Steve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 32A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.533.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121611/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 18.193.

La société a été constituée sous seing privé, en date du 19 février 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 68 du 4 avril 1981.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie
Signature

Référence de publication: 2008121610/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06208. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Archibureau Pawlowski s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 20, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 112.877.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121612/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Polerna S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 20.940.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121622/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Hopper International S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 80.483.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121623/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06110. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Lumino S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 46.314.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121624/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06113. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

HMP Beratungsgesellschaft für Telekommunikations- und Sicherheitssysteme GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 5, rue Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 50.015.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121625/780/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05620. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Shawsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.600.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121626/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05625. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Ferin Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9147 Erpeldange, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 101.151.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008121630/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05768. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Lithonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 65.793.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LITHONIA HOLDING SA, Société Anonyme Holding

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121961/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05688. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Immoфин Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 56.495.

Le bilan au 31.12.2007 (version abrégée des comptes annuels) a été déposé au registre de commerce et des sociétés
de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121631/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06168. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

European Services and Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.910.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008121632/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05762. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

EM Promotions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 122.158.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008121633/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05758. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

NC 2 I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.001.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121640/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05757. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 11.733.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2008.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008122043/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01340. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.